



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

ÉDITION MENSUELLE N° 07
29 juillet, 2016



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
<https://www.notmar.gc.ca/abonner>

SOMMAIRE

		Page
Partie 1	Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 - 17
Partie 2	Corrections aux cartes.....	18 - 34
Partie 3	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	N/A
Partie 4	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	36 - 37
Partie 5	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume.....	38 - 46

Programmes Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables

NOTES EXPLICATIVES.

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs, les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin = 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre = 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre = 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la partie 1. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des Avis aux navigateurs.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans le *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes, Veuillez consulter l'*Avis No 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs Avril 2014* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes se référer au site Web suivant:

www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp .

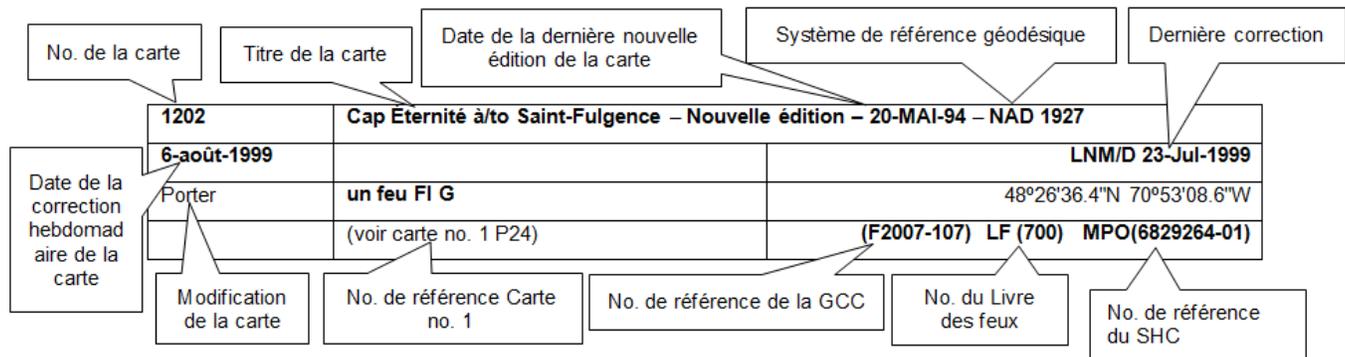
NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **(L)** dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8).

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS ACCÈS WEB.

Nous offrons une fonction qui permet aux abonnés à notre service en ligne de recevoir la version électronique mensuelle intégrale des Avis aux navigateurs. Nous tenons également à encourager nos clients à visiter le site Web <https://www.notmar.gc.ca/abonner> pour s'abonner à ce nouveau service.

Les utilisateurs qui souhaitent recevoir des mises à jour pour leurs cartes peuvent créer un « profil d'utilisateur » à partir du site Web :

<https://www.notmar.gc.ca/abonner> .

Cet attribut permet aux usagers d'enregistrer les cartes marines qu'ils possèdent.

Les personnes inscrites sont automatiquement avisées via un courriel lorsqu'un Avis aux navigateurs qui touche ses cartes est publié.

MISE EN GARDE AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS).

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avis à la navigation écrite en vigueur sont disponibles sur le site de la Garde côtière canadienne à www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Terre Neuve et Labrador

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Port aux Basques
49, rue Stadium
Case postale 99
PORT AUX BASQUES, T-N-L AOM 1C0
Téléphone: (709) 695-2168
Télécopieur: (709) 695-7784
Courriel: notshipxax@dfo-mpo.gc.ca
Site Web: <http://www.ccg-gcc.gc.ca/f30407>

Maritimes

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Sydney
1190, Westmount Road
SYDNEY, N.E. B1R 2J6
Téléphone: (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676
Facsimilé: (902) 564-7662
Courriel: notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca
Site Web: www.ccg-gcc.gc.ca/f30406

Québec

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Les Escoumins
5 rue Otis
LES ESCOUMINS, QC
G0T 1K0
Téléphone: (418) 233-2308
Facsimilé: (418) 233-3299
Courriel: Opsavis@dfo-mpo.gc.ca
Site Web: www.marinfo.gc.ca/
Site Web: www.marinfo.gc.ca/fr/avissecrits/index.asp
Site Web: www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

Centre & Arctique

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Services de communications et trafic maritimes
Bureau des Avis à la navigation série « C »
401 rue King Ouest,
PRESCOTT, ON K0E 1T0
Téléphone: (613) 925 0666 ou 1-800-265-0237
Facsimilé: (613) 925 4519
Courriel: NotshipC&A@DFO-MPO.GC.CA
Site Web: www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Iqaluit
Bureau des Avis à la navigations série « A » et série « H »
Case postale 189
IQALUIT, NU X0A 0H0
Téléphone: (867) 979-5269
Facsimilé: (867) 979-4264
Courriel: IQANORDREG@INNAV.GC.CA
Site Web: www.ccg-cc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

* Services disponibles en français et en anglais.

INDEX

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM.	2
TRANSPORT CANADA - RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST- CLAIR ET DÉTROIT.	2
PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L'ARCTIQUE DE L'EST) PUBLICATION DE 2014.	2
PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINTE-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES - PROTECTION DES BALEINES.	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, AVIS AU SUJET DES TABLEAUX DE RENSEIGNEMENTS DES MARÉES DES CARTES MARINES.	4
*701 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.	4
*702 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.	4
*703 BULLETINS DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES (TP 3231) - 2016.	5
*704 ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46 – UN NOUVEL AVIS 5D A ÉTÉ AJOUTÉ DANS LA SECTION A.2 – PAGE 68 DE 74.	6
*705 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1).	13
*706 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – INSTRUCTIONS NAUTIQUES – CEN 308 – CANAL RIDEAU ET RIVIÈRE DES OUTAOUAIS, PREMIÈRE ÉDITION, 2003 EST MAINTENANT DISPONIBLE EN PUBLICATION IMPRESSION SUR DEMANDE (ISD).	14
*707 TORONTO HARBOUR – UNE PRISE D'EAU EST INSTALLÉE EN PERMANENCE.	14
*708 POINTE DES MONTS AUX/TO ESCOUMINS – BOUÉE NON LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.	14
*709 POINTE DES MONTS AUX/TO ESCOUMINS – BOUÉE NON LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.	14
*710 TAYLORS HEAD TO/À SHUT-IN ISLAND– BOUÉE NON LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.	14
*711 TAYLORS HEAD TO/À SHUT-IN ISLAND - BOUÉE NON LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.	15
*712 TAYLORS HEAD TO/À SHUT-IN ISLAND - BOUÉE NON LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.	15
*714(P) DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND/NORTHUMBERLAND STRAIT (PARTIE OUEST/WESTERN PORTION) – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS.	15
*715(P) PLANS - NORTHEAST COAST/CÔTE NORD-EST NEWFOUNDLAND/TERRE-NEUVE – BOUÉE À ÊTRE SUPPRIMÉE.	16
*716(P) GREAT BAY DE L'EAU AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – BOUÉE À CLOCHE LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.	16
*717(P) BURGEO AND/ET RAMEA ISLANDS – BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.	17
*719 GUYON ISLAND TO/À FLINT ISLAND – BOUÉE À CLOCHE LUMINEUSE MODIFIÉE EN PERMANENCE.	17
*720 CAPE CANSO TO/À COUNTRY ISLAND ISLAND – SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ EN PERMANENCE.	17

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1230	18	4469	24		
1236	14	4472	24, 25		
2085	14	4473	26,27, 28		
2201	19	4474	28,29,30, 31		
2225	19	4507	16		
2242	19	4825	17		
2243	19	4830	16		
2260	4	4851	31		
2261	4	4909	15		
2273	19	4956	32		
3540	4	5048	32		
4000	19	5049	32, 33		
4001	20	5051	33		
4010	20	6100	4		
4013	20	6423	4		
4026	20	6425	4		
4116	20	6427	4		
4117	20	6251	33		
4170	21	7739	4		
4233	17, 21	7750	33, 34		
4236	21, 22	8012	34		
4321	22	8013	34		
4374	22, 23				
4375	17, 23				
4425	23				
4468	23				

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSIONS

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent être consultées à www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM.

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (ECDIS) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (ECDIS) configuré de manière à afficher « toutes les données ».

Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

TRANSPORT CANADA - RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST-CLAIR ET DÉTROIT.

Depuis le 14 novembre 2012, la taille de la zone de restriction de vitesse actuellement en place conformément au Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit entre le feu de la rivière Détroit et le feu de l'île Peach/Peche Island est réduite en déplaçant l'extrémité sud de la zone de restriction de vitesse de son emplacement actuel au feu de la Rivière Détroit à un nouvel emplacement au feu NO D33 de la Pointe Bar. (Cet avis fait référence à l'avis précédemment publié en novembre 2012 portant le numéro *1103)

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L'ARCTIQUE DE L'EST) PUBLICATION DE 2014.

Partie I - page 1 de 10

PRÉAVIS

Le service commercial de correspondance publique

À compter du 1^{er} janvier 2014, les modifications suivantes au service commercial de correspondance publique de la Garde côtière canadienne, fourni par des centres des Services de communications et de trafic maritimes désignés, prendront effet :

Toutes les communications navire-terre à longue distance seront gérées par le fournisseur de services téléphoniques habituel en tant qu'appels à frais virés.

Les personnes qui tenteront de faire des appels téléphoniques terre-navire devront passer par le centre des SCTM approprié qui se chargera d'établir la communication.

Les centres des SCTM fournissant un service commercial de correspondance publique apparaissent dans la partie 2 des Aides radio à la navigation maritime.

PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINTE-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES - PROTECTION DES BALEINES.

La région du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et des eaux avoisinantes est reconnue pour sa population résidente de bélugas, une espèce menacée, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, découlant de la Loi sur les pêches. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, découlant de la Loi sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, voir la section 5C de l'Édition annuelle avril 2015 à mars 2016 des avis aux navigateurs.

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

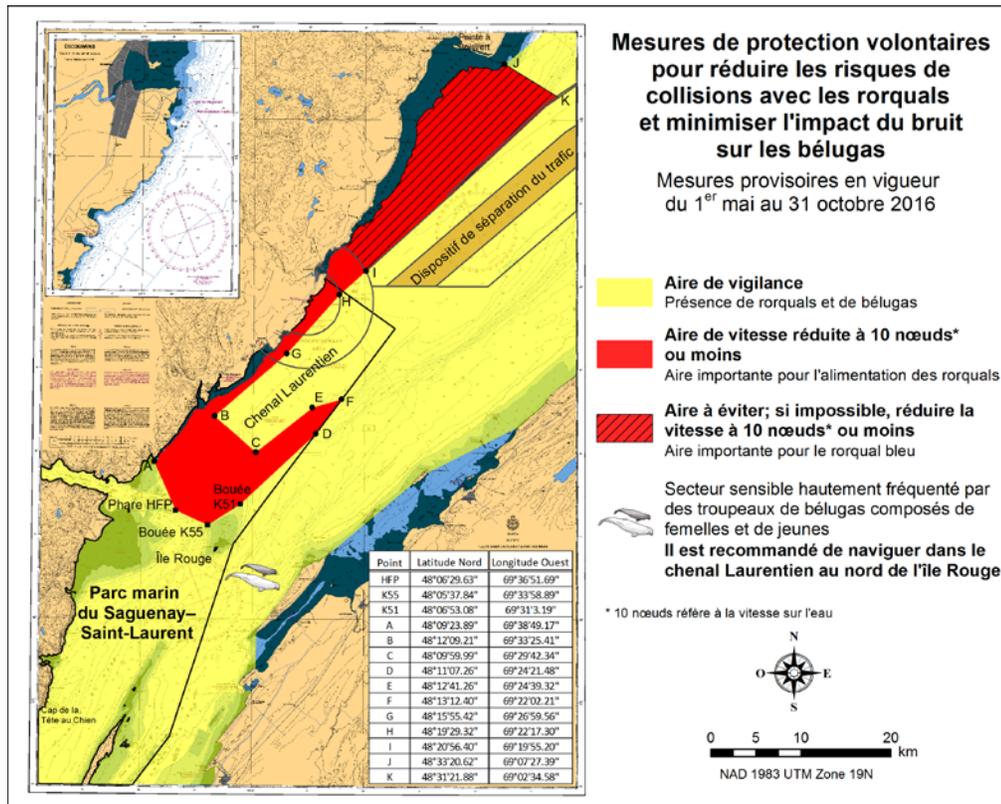
Mesures provisoires en vigueur du 1^{er} mai au 31 octobre 2016. Voir la carte ci-dessous.

Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre pointe à Boisvert et cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines. Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

Aire de vigilance (aire jaune) : Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0.215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

Aire de vitesse réduite à 10 nœuds ou moins (aire rouge) : Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds ou moins dans l'aire de vitesse réduite et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupes de bélugas composés de femelles et de jeunes.

Aire à éviter (aire rouge hachurée) : Afin de réduire le bruit et les risques de collision avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à 10 nœuds ou moins.



**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, AVIS AU SUJET DES TABLEAUX DE RENSEIGNEMENTS DES MARÉES
DES CARTES MARINES.**

Les navigateurs sont avisés que les niveaux marégraphiques inscrits dans l'édition 2016 des Tables des marées et courants du Canada, volumes 2 et 3, ont été mis à jour. Cette révision a pour but de rendre les prédictions de marées plus précises en temps et en hauteur. Cela occasionnera des corrections aux tableaux de renseignements sur les marées portés sur les cartes. Ces corrections seront publiées durant l'année 2016, par l'émission d'Avis aux navigateurs.

***701 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Cartes nouvelles					
7739	James Ross Strait	1:80000	26-FEB-2016		
Nouvelles éditions					
2260	Sarnia to/à Bayfield	1:80000	15-APR-2016	3	12.00
2261	Bayfield to/à Douglas Point	1:80000	30-JUN-2016	3	12.00
3540	Approches to/Approches à Campbell River	1:10000	01-FEB-2016	2	20.00
6100	Lac Saint-Jean	1:120000	15-APR-2016	1	28.00
6423	Askew Islands to/à Bryan Island Kilometre 1180 / Kilometre 1240	1:50000	15-JAN-2016	4	12.00
6425	Travaillant River to/à Adam Cabin Creek Kilometre 1325 / Kilomètre 1400	1:50000	15-JAN-2016	4	12.00
6427	Point Separation to/au Aklavik Channel Kilometre 1480 / Kilomètre 1540	1:50000	15-JAN-2016	4	12.00

***702 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

NOUVEAUX PRODUITS	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA579157	Carillon à/to L'Orignal
CA579158	L'Orignal à/to Papineauville
CA579159	Papineauville à/to Becketts Creek
CA579160	Becketts Creek à/to Ottawa
Retirées en permanence	
CA576342	Botwood Harbour
CA576343	Botwood Wharves
CA579204	Carillon

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

***703 BULLETINS DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES (TP 3231) - 2016**

Les bulletins de la Sécurité des navires abordent des questions de sécurité à l'égard des navires. Ils ne comportent aucun coût et sont publiés au besoin. La liste complète des bulletins de la sécurité des navires se trouve sur le site Web de Transports Canada à <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-menu.htm>

Si vous n'avez pas accès à notre site Web et désirez faire partie de la liste d'envoi des bulletins de la sécurité des navires, veuillez en faire la demande auprès de Sécurité maritime, dont les coordonnées figurent ci-après. Nous demandons votre coopération, en distribuant des copies de cette liste à vos collègues, aux propriétaires de bateau et/ou aux compagnies maritimes, pour les mettre au courant de l'existence de ces bulletins.

Si c'est la première fois que vous recevez le bulletin, votre nom n'est probablement pas sur la liste d'envoi de Transports Canada. Si vous souhaitez y être ajouté, veuillez envoyer votre demande à l'adresse de Sécurité maritime ci-dessous.

Quoi faire pour rester à jour sur les nouveaux bulletins publiés

Pour recevoir les Bulletins de la sécurité des navires par voie électronique, sélectionnez l'adresse Internet suivante et suivez les instructions sur la façon de s'inscrire au service d'avis du **bulletin électronique** ou des services de **flux RSS**. Le service d'avis du bulletin électronique envoie une notification à votre boîte courriel, tandis que le flux RSS envoie un avis à votre navigateur Internet quand une nouvelle SSB devient disponible sur notre site à <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-menu.htm>.

Les bulletins suivants ont été publiés jusqu'au 30 juin 2016

No du bulletin	Titre du bulletin	Date créée
01/2016	Grands bateaux de pêche - Systèmes d'assèchement de cale efficaces dans tous les compartiments étanches et réfrigérés	2016-01-20
02/2016	Processus simplifié de demande d'un numéro de candidat (CDN)	2016-04-08
03/2016	2016/17 Campagne d'inspection concentrée	2016-05-05
04/2016	Procédure canadienne de vérification de la masse brute des conteneurs	2016-05-12

Publications de Transports (TPs) Nouveaux et/ou Modifiés – 2016

Publication No	Titre	Date
TP 15330	Procédure canadienne de mesure de la masse brute vérifiée de conteneurs empotés conformément à la règle 2 du chapitre VI de la convention SOLAS Nouveau	2016
TP 15287	Processus d'examen TERMPOL visant le Projet LNG CANADA Nouveau	2015

On peut obtenir des exemplaires de ces bulletins et publications en s'adressant à :

Transports Canada
Sécurité maritime (AMSIA)
Tour C, Place de Ville
9^{ième} étage, 330, rue Sparks
Ottawa, Ontario, K1A 0N5

Site web: **Bulletin de la sécurité des navires:**

<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-menu.htm>

Publication de transports:

<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/tp-menu-515.htm>

Si vous avez des questions, ou si vous souhaitez recevoir des copies papier des bulletins, communiquez avec la Direction générale de la sécurité maritime de Transports Canada par :

Courriel : securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca
Téléphone : 613-991-3135
Sans frais (maritime) : 1-866-995-9737
Téléimprimeur (ATS) : 1-888-675-6863
Télécopieur : 613-990-1879

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

*704 ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46 – UN NOUVEL AVIS 5D A ÉTÉ AJOUTÉ DANS LA SECTION A.2 – PAGE 68 DE 74.

LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES POUR LES RÉSERVES NATIONALES DE FAUNE

Réserve nationale de faune du Canada

Les réserves nationales de faune (RNF) sont protégées et gérées conformément au [Règlement sur les réserves d'espèces sauvages](#) en vertu de la [Loi sur les espèces sauvages du Canada](#).

Le but premier de la majorité des RNF est la protection et la conservation des espèces sauvages et de leur habitat. À cet effet, et selon la législation, toute activité qui pourrait nuire à la conservation des espèces sauvages sont interdites dans une RNF. En conséquence, quelques RNF ne sont pas accessibles au public et il y a des activités interdites dans toutes les RNF. Cependant, le Ministre de l'Environnement a le pouvoir d'autoriser la tenue d'un grand nombre d'activités, soit par des avis publics ou par l'émission de permis. Les activités qui sont avantageuses pour les espèces sauvages et leur habitat, ou qui ne sont pas incompatibles avec le but pour lequel l'aire protégée a été établie et qui sont compatibles avec les objectifs du plan de gestion de la réserve nationale de faune en question, peuvent être permises.

Pour de plus amples renseignements concernant les réserves nationales de faune du Canada, veuillez communiquer avec l'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou ec.enviroinfo.ec@canada.ca, ou visitez le site web www.ec.gc.ca.

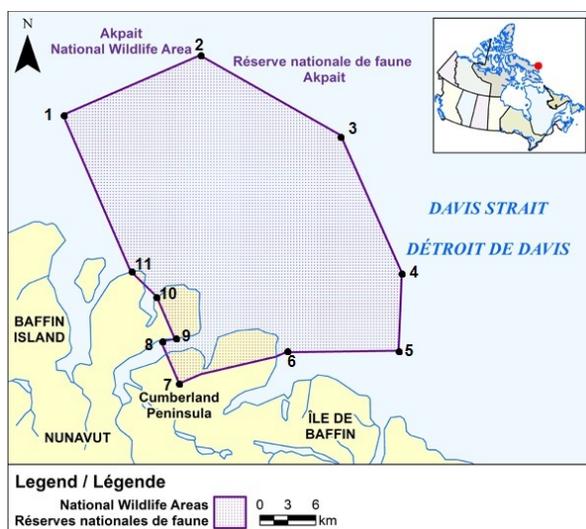
Lignes directrice générales pour les réserves nationales de faune au Nunavut

Les navires canadiens et étrangers ne sont pas autorisés d'entrer dans cette aire protégée sans permis. Tous les capitaines de navire étranger planifiant d'entrer dans cette aire protégée sans permis en évoquant un droit de passage inoffensif, sont fortement conseiller de communiquer avec Environnement et Changement climatique Canada (service canadien de la faune) au moins deux semaines en avance.

Dans le territoire du Nunavut, les Inuit ont certains droits en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) et de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit.

La Réserve nationale de faune Akpait

Coordonnées



**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

Toutes les latitudes et longitudes mentionnées ci-après se rapportent au Système de référence géodésique nord-américain de 1983, Système canadien de référence spatiale (NAD83[SCRS]).

Point	Latitude	Longitude
1	67°08'00" N	61°51'00" W
2	67°08'00" N	61°29'06" W
3	67°00'35" N	61°15'00" W
4	66°52'00" N	61°15'00" W
5	66°48'00" N	61°20'00" W
6	66°50'30" N	61°35'00" W
7	66°51'17" N	61°51'00" W
8	66°53'55" N	61°51'00" W
9	66°53'43" N	61°49'00" W
10	66°56'21" N	61°49'00" W
11	66°58'17" N	61°51'00" W

Restrictions

La navigation dans la réserve nationale de faune Akpait sans permis est interdite, sauf pour les Inuit exerçant leurs droits sous l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit.

Exigences en matière de permis

Un permis doit être obtenu pour naviguer dans la réserve nationale de faune ou y effectuer tout type d'activité. Les activités pouvant être autorisées devront être conformes aux objectifs de conservation inscrits dans le plan de gestion de la réserve nationale de faune. Un permis n'est pas requis pour les Inuit exerçant leurs droits sous l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit à l'intérieur de la réserve nationale de faune.

De plus amples informations sur l'accès et l'émission de permis pour la réserve nationale de faune Akpait peuvent être obtenues en contactant le [bureau d'Environnement et Changement climatique Canada de la région](#).

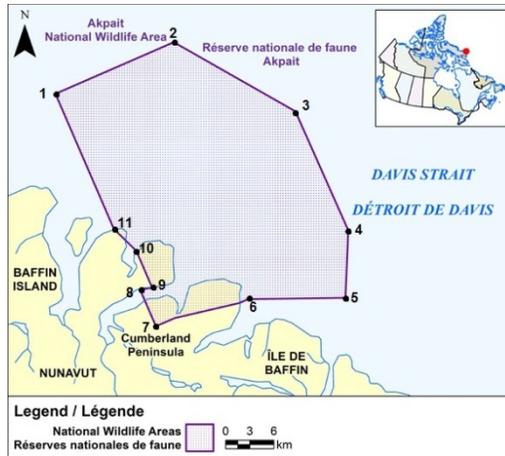
Renseignements

Environnement et Changement climatique Canada – Région des Prairies et du Nord
Service canadien de la faune
Aires protégées et intendance
Casier postal 1714
Iqaluit, Nunavut
X0A 0H0
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

La Réserve nationale de faune Ninginganiq

Coordonnées



Toutes les latitudes et longitudes mentionnées ci-après se rapportent au Système de référence géodésique nord-américain de 1983, Système canadien de référence spatiale (NAD83[SCRS])

Point	Latitude	Longitude
1	69°50'00" N	67°13'16.87" W
2	69°50'00" N	66°36'03" W
3	69°17'00" N	66°07'13" W
4	69°17'00" N	66°44'03.04" W
5	69°34'43.78" N	68°40'00" W
6	69°39'27.57" N	68°40'00" W

Restrictions

La navigation dans la réserve nationale de faune Ninginganiq sans permis est interdite, sauf pour les Inuit exerçant leurs droits sous l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit.

Exigences en matière de permis

Un permis doit être obtenu pour naviguer dans la réserve nationale de faune ou y effectuer tout type d'activité. Les activités pouvant être autorisées devront être conformes aux objectifs de conservation inscrits dans le plan de gestion de la réserve nationale de faune. Un permis n'est pas requis pour les Inuit exerçant leurs droits sous l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit à l'intérieur de la réserve nationale de faune.

De plus amples informations sur l'accès et l'émission de permis pour la réserve nationale de faune Ninginganiq peuvent être obtenues en contactant le [bureau d'Environnement et Changement climatique Canada de la région](#).

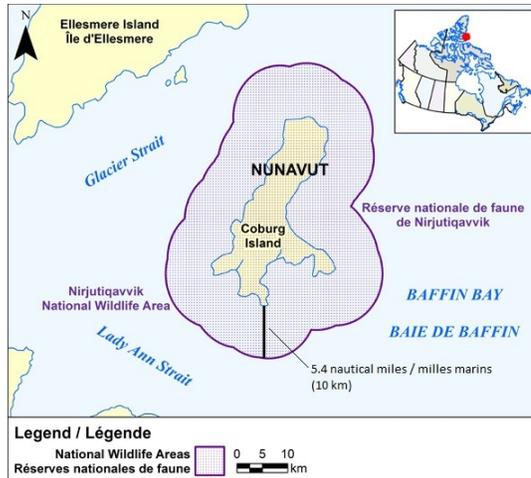
Renseignements

Environnement et Changement climatique Canada – Région des Prairies et du Nord
Service canadien de la faune
Aires protégées et intendance
Casier postal 1714
Iqaluit, Nunavut
X0A 0H0
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

La Réserve nationale de faune de Nirjutigavvik

Coordonnées



Toutes les latitudes et longitudes mentionnées ci-après se rapportent au Système de référence géodésique nord-américain, 1927.

Toute l'île connue comme l'île Coburg, son centre ayant une latitude approximative de 75°57'50" et une longitude approximative de 79°19'30"; ainsi que toutes les terres couvertes d'eau immédiatement adjacentes à l'île Coburg et sises en deçà de 10 kilomètres (5,4 miles nautiques) de la laisse ordinaire de haute mer de celle-ci.

Restrictions

La navigation dans la réserve nationale de faune Nirjutigavvik sans permis est interdite, sauf pour les Inuit exerçant leurs droits sous l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit.

Exigences en matière de permis

Un permis doit être obtenu pour naviguer dans la réserve nationale de faune ou y effectuer tout type d'activité. Les activités pouvant être autorisées devront être conformes aux objectifs de conservation inscrits dans le plan de gestion de la réserve nationale de faune. Un permis n'est pas requis pour les Inuit exerçant leurs droits sous l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit à l'intérieur de la réserve nationale de faune.

De plus amples informations sur l'accès et l'émission de permis pour la réserve nationale de faune Nirjutigavvik peuvent être obtenues en contactant le [bureau d'Environnement et Changement climatique Canada de la région](#).

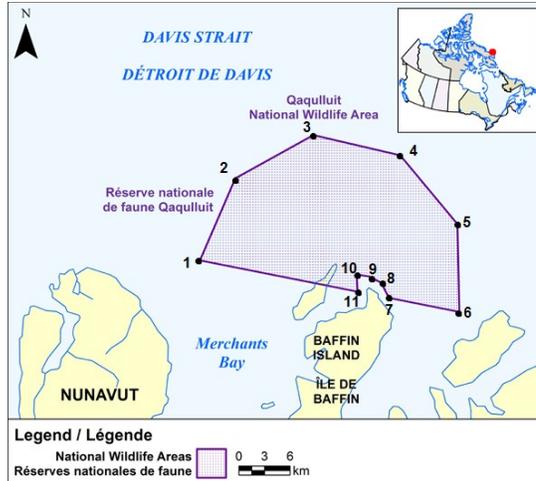
Renseignements

Environnement et Changement climatique Canada – Région des Prairies et du Nord
Service canadien de la faune
Aires protégées et intendance
Casier postal 1714
Iqaluit, Nunavut
X0A 0H0
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

La Réserve nationale de faune Qaulluit

Coordonnées



Toutes les latitudes et longitudes mentionnées ci-après se rapportent au Système de référence géodésique nord-américain de 1983, Système canadien de référence spatiale (NAD83[SCRS]).

Point	Latitude	Longitude
1	67°17'13.53" N	62°47'28.04" W
2	67°21'05.00" N	62°37'07.13" W
3	67°21'40.56" N	62°22'47.50" W
4	67°18'24.40" N	62°11'09.29" W
5	67°13'05.16" N	62°07'02.76" W
6	67°08'01.14" N	62°12'15.74" W
7	67°10'31.73" N	62°21'46.00" W
8	67°11'35.41" N	62°21'58.76" W
9	67°12'15.21" N	62°23'25.39" W
10	67°12'38.43" N	62°25'04.87" W
11	67°11'38.90" N	62°26'01.70" W

Restrictions

La navigation dans la réserve nationale de faune Qaulluit sans permis est interdite, sauf les Inuit exerçant leurs droits sous l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit.

Exigences en matière de permis

Un permis doit être obtenu pour naviguer dans la réserve nationale de faune ou y effectuer tout type d'activité. Les activités pouvant être autorisées devront être conformes aux objectifs de conservation inscrits dans le plan de gestion de la réserve nationale de faune. Un permis n'est pas requis pour les Inuit exerçant leurs droits sous l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit à l'intérieur de la réserve nationale de faune.

De plus amples informations sur l'accès et l'émission de permis pour la réserve nationale de faune Qaulluit peuvent être obtenues en contactant le [bureau d'Environnement et Changement climatique Canada de la région](#).

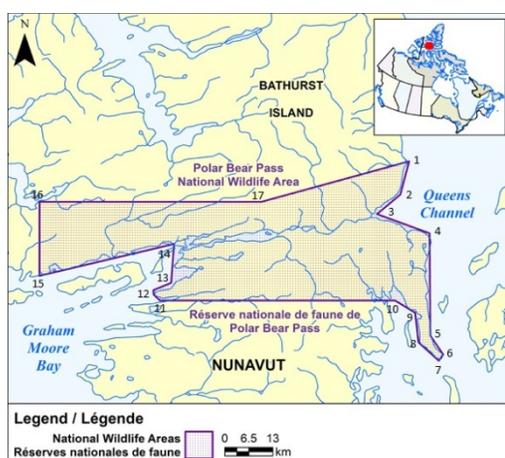
PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Renseignements

Environnement et Changement climatique Canada – Région des Prairies et du Nord
Service canadien de la faune
Aires protégées et intendance
Casier postal 1714
Iqaluit, Nunavut
X0A 0H0
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

La Réserve nationale de faune de Polar Bear Pass

Coordonnées



Les coordonnées citées sont déterminées d'après la Projection universelle transverse de Mercator dans la zone 14.

Point	Ordonnée	Abscisse
1	8 421 000	540 000
2	8 412 000	537 600
3	8 406 700	531 300
4	8 401 500	545 500
5	8 373 800	545 700
6	8 368 700	549 200
7	8 367 000	548 000
8	8 372 000	542 500
9	8 380 000	541 600
10	8 383 300	536 200
11	8 383 300	472 600
12	8 384 900	470 900
13	8 386 100	470 800
14	8 388 100	475 600
15	8 398 600	476 400
16	8 390 000	440 000
17	8 410 000	500 000

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

Restrictions

La navigation dans la réserve nationale de faune Polar Bear Pass sans permis est interdite, sauf pour les Inuit exerçant leurs droits sous l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit.

Exigences en matière de permis

Un permis doit être obtenu pour naviguer dans la réserve nationale de faune ou y effectuer tout type d'activité. Les activités pouvant être autorisées devront être conformes aux objectifs de conservation inscrits dans le plan de gestion de la réserve nationale de faune. Un permis n'est pas requis pour les Inuit exerçant leurs droits sous l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit à l'intérieur de la réserve nationale de faune.

De plus amples informations sur l'accès et l'émission de permis pour la réserve nationale de faune de Polar Bear Pass peuvent être obtenues en contactant le [bureau d'Environnement et Changement climatique Canada de la région](#).

Renseignements

Environnement et Changement climatique Canada – Région des Prairies et du Nord
Service canadien de la faune
Aires protégées et intendance
Casier postal 1714
Iqaluit, Nunavut
X0A 0H0
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

***705 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1).**

**EN VIGUEUR LE 29 JUILLET 2016
(RÉVISÉ ET PROMULGUÉ TRIMESTRIELLEMENT)**

1430	809(P)/15
2017	909(T)/14
2044	1005(T)/15
2315	1006(T)/15 515(T)/16
3057	209(P)/16
3478	1013(P)/15
3490	1112(P)/14
3538	712(P)/15
3546	714(P)/14
3668	1213(P)/14 718(P)/16
3800	115(P)/16
4010	605(P)/14 1108(P)/15
4170	1109(P)/15
4201	509(P)/13
4211	1205(P)/15
4236	609(P)/15 610(P)/15
4241	810(P)/14 808(P)/15
4237	516 (P)/16
4244	1006(T)/14 904(P)/15
4302	303(T)/16
4340	418(P)/14
4367	1008(P)/15
4374	508(P)/15
4375	411(P)/15 113(P)/16
4376	302(P)/16
4377	405(P)/13
4385	202(P)/15
4386	1108(P)/13 507(P)/14
4396	709(P)/14
4404	611(P)/16
4422	1005(P)/14
4425	517(P)/16
4507	715(P)/16
4512	1007(P)/15
4597	1003(P)/09
4644	1106(T)/15
4825	110(T)/16 717(P)/16
4830	1104(T)/13 716(P)/16
4863	109(T)/16
4909	613(P)/12 810(P)/12 714(P)/16
4911	510(P)/15 811(P)/12 515(P)/15
4912	516(P)/15
4913	518(P)/16 519(P)/16
4920	520(P)/16
5051	1208(T)/13
6218	204(T)/16
6267	1114(P)/14
8010	610(T)/16
US 14832	712(T)/14
US 14884	715(T)/13
US 14853	1211(T)/14
US 14865	807(T)/15

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

***706 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – INSTRUCTIONS NAUTIQUES – CEN 308 — CANAL RIDEAU ET RIVIÈRE DES OUTAOUAIS, PREMIÈRE ÉDITION, 2003 EST MAINTENANT DISPONIBLE EN PUBLICATION IMPRESSION SUR DEMANDE (ISD).**

Le fascicule des Instructions nautiques **CEN 308 — Canal Rideau et rivière des Outaouais, première édition, 2003** est maintenant offert en publication impression sur demande (ISD). Les fascicules ISD sont mis à jour à l'aide des Avis aux navigateurs jusqu'à la date d'impression. Ainsi, la version ISD du fascicule CEN 308 comprend quelque 202 Avis aux navigateurs émis depuis 2003 qui, auparavant, devaient être ajoutés à la main. Le Service hydrographique du Canada (SHC) convertit toutes ses Instructions nautiques en format ISD en raison des nombreuses demandes reçues en ce sens et formulées lors de l'initiative entreprise sur les normes de service. Pour vous procurer un nouvel exemplaire, veuillez communiquer avec les dépositaires autorisés du SHC.

Veuillez noter que bien qu'il s'agisse d'une nouvelle présentation du fascicule, le contenu reste le même, à l'exception des Avis aux navigateurs qui y sont compris jusqu'à la date d'impression.

***707 TORONTO HARBOUR – UNE PRISE D'EAU EST INSTALLÉE EN PERMANENCE.**

Référence Carte: 2085

Les navigateurs sont avisés qu'une prise d'eau a été installée de façon permanente dans le sud de l'eau de Sherbourne Common (43° 38' 6.3"N 079° 21' 08.5"W).

Une bouée d'obstacle blanche avec l'indication «No Anchoring» a été installée pour marquer cette position.

Les navigateurs sont invités à faire preuve de prudence dans cette zone.

(AVNAV C884/11)

***708 POINTE DES MONTS AUX/TO ESCOUMINS – BOUÉE NON LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.**

Référence Carte: 1236

La bouée non lumineuse suivante est supprimée :

Nipigon (Proue) Priv (LF 11697) (48° 36' 30.3"N 068° 25' 44.2"W).

(Q2016-075)

***709 POINTE DES MONTS AUX/TO ESCOUMINS – BOUÉE NON LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.**

Référence Carte: 1236

La bouée non lumineuse suivante est supprimée :

Nipigon (Proue) Priv (LF 11699) (48° 36' 27.6"N 068° 25' 40.6"W).

(Q2016-077)

***710 TAYLORS HEAD TO/À SHUT-IN – BOUÉE NON LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.**

Référence Carte: N/A

La bouée non lumineuse suivante est supprimée :

Musquodoboit Gardiner Rock YV14 (LF 5566.07) (44° 41' 33"N 063° 04' 42"W).

(F2016-022)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

***715(P) PLANS - NORTHEAST COAST/CÔTE NORD-EST NEWFOUNDLAND/TERRE-NEUVE – BOUÉE À ÊTRE SUPPRIMÉE.**

Référence carte: 4507

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante:

La bouée lumineuse Wharf Rock KN4 (LF 239.251) (51° 29' 58.7"N 055° 28' 26.3"W).

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, à:

Surintendant, Aides à la navigation et voies navigables,
Garde côtière canadienne,
Boîte postale 5667,
St. John's, T-N,
A1C 5X1
Téléphone: (709) 772-2800
Courriel: renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2016-026)

***716(P) GREAT BAY DE L'EAU AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – BOUÉE À CLOCHE LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.**

Référence Carte : 4830

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante:

La bouée à cloche lumineuse Sagona Island N.E VSN (LF 120.4) (47° 23' 02.9"N 055° 45' 55"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, à:

Surintendant, Aides à la navigation et voies navigables,
Garde côtière canadienne,
Boîte postale 5667,
St. John's, T-N,
A1C 5X1
Téléphone: (709) 772-2800
Courriel: renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2016-032)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

***717(P) BURGEON AND/ET RAMEA ISLANDS – BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE SUPPRIMÉE.**

Référence Carte : 4825

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante:

La bouée lumineuse Douglas QV (LF 144.3) (47° 35' 54.6"N 057° 37' 39.9"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, à:

Surintendant, Aides à la navigation et voies navigables,
Garde côtière canadienne,
Boîte postale 5667,
St. John's, T-N,
A1C 5X1
Téléphone: (709) 772-2800
Courriel: renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2016-035)

***719 GUYON ISLAND TO/À FLINT ISLAND – BOUÉE À CLOCHE LUMINEUSE MODIFIÉE EN PERMANENCE.**

Référence : Avis 1004(P)/15 est annulé (Carte 4375).

(G2016-081)

***720 CAPE CANSO TO/À COUNTRY ISLAND ISLAND – SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ EN PERMANENCE.**

Référence : Avis 1204(P)/15 est annulé (Carte 4233).

(G2016-089)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

1230 - Cap-Chat - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983

15-JUIL-2016

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 2 mètres 2 décimètres
(Voir la carte n° 1, K41)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579055

LNМ/D. 13-MAI-2016
49°06'00.0"N 066°41'17.3"W

MPO(6409235-01)

1230 - Grande-Vallée - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983

15-JUIL-2016

Modifier la hauteur libre de 2 mètres 2 décimètres, pour lire 2 mètres 4 décimètres
(Voir la carte n° 1, D22)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579213

LNМ/D. 13-MAI-2016
49°13'32.5"N 065°07'35.2"W

MPO(6409439-04)

1230 - Les Méchins - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983

15-JUIL-2016

Modifier la hauteur libre de 6 mètres 1 décimètre, pour lire 6 mètres 4 décimètres
(Voir la carte n° 1, D22)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579056

LNМ/D. 13-MAI-2016
49°00'10.9"N 066°58'06.9"W

MPO(6409439-02)

1230 - Mont-Louis - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983

15-JUIL-2016

Modifier la hauteur libre de 1 mètre 7 décimètres, pour lire 1 mètre 8 décimètres
(Voir la carte n° 1, D22)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479057

LNМ/D. 13-MAI-2016
49°13'43.2"N 065°44'09.9"W

MPO(6409439-01)

Porter un ponton
(Voir la carte n° 1, F16)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479057

joignant 49°14'04.8"N 065°44'13.1"W
49°14'04.8"N 065°44'11.5"W
et 49°14'04.0"N 065°44'10.0"W

MPO(6409439-05)

1230 - Plans - Péninsule de la Gaspésie - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983

15-JUIL-2016

Coller l'annexe graphique

Télécharger l'annexe graphique - http://www.chs-shc.gc.ca/patches/PA1230_20160413.pdf

LNМ/D. 13-MAI-2016
49°10'30.0"N 066°29'38.0"W

MPO(6409415-01)

1230 - Rivière-au-Renard - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983

15-JUIL-2016

Modifier la hauteur libre de 2 mètres 7 décimètres, pour lire 3 mètres 0 décimètre
(Voir la carte n° 1, D22)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579167

LNМ/D. 13-MAI-2016
48°59'51.6"N 064°23'36.7"W

MPO(6409439-03)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

2201 - Georgian Bay / Baie Georgienne - Nouvelle édition - 18-NOV-1998 - NAD 1983

01-JUIL-2016 LNM/D. 09-OCT-2015
Modifier les caractéristiques FI 7s 62ft 17M pour lire FI 10s 62ft 11M vis-à-vis le feu 45°21'36.4"N 080°24'28.8"W
(Voir la carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273097
(D2016003) LF(906) MPO(6604213-05)

2225 - Approaches to/Approches à Parry Sound - Nouvelle édition - 08-MARS-1991 - NAD 1927

01-JUIL-2016 LNM/D. 02-JANV-2015
Modifier les caractéristiques FI 7s 62ft 17M pour lire FI 10s 62ft 11M vis-à-vis le feu 45°21'36.0"N 080°24'29.0"W
(Voir la carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573283
(D2016003) LF(906) MPO(6604213-02)

2242 - Giants Tomb Island to/à Franklin Island - Carte nouvelle - 07-JANV-2005 - NAD 1983

01-JUIL-2016 LNM/D. 20-AOÛT-2010
Modifier les caractéristiques FI 7s 20m pour lire FI 10s 19m vis-à-vis le feu 45°21'36.4"N 080°24'28.8"W
(Voir la carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373311
(D2016003) LF(906) MPO(6604213-03)

2243 - Bateau Island to/à Byng Inlet - Nouvelle édition - 30-AOÛT-1985 - NAD 1927

01-JUIL-2016 LNM/D. 12-JUIN-2015
Modifier les caractéristiques FI 7s 62ft 17M pour lire FI 10s 62ft 11M vis-à-vis le feu 45°21'36.0"N 080°24'29.0"W
(Voir la carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373311
(D2016003) LF(906) MPO(6604213-04)

2273 - South Baymouth Harbour and Approaches - Nouvelle édition - 28-AOÛT-2015 - WGS84

22-JUIL-2016
Porter une route de traversier joignant 45°33'22.3"N 082°00'51.8"W
(Voir la carte n° 1, M50) 45°33'25.2"N 082°00'36.4"W
45°33'27.6"N 082°00'32.1"W
et 45°33'31.7"N 082°00'29.6"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573461
MPO(6604220-01)

4000 - Gulf of Maine to/à Baffin Bay / Baie de Baffin - Nouvelle édition - 25-JUIL-2003 - NAD 1983

01-JUIL-2016 LNM/D. 17-JUIL-2015
Rayer une bouée sphérique ODAS/SADO privée lumineuse 48°09'55.3"N 046°14'18.2"W
jaune FI (5)Y20s, Priv, marquée AMEC
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030
MPO(6307562-01)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle /au Detroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 01-DÉC-1995 - NAD 1983

01-JUIL-2016 LNM/D. 24-JUIN-2016
Rayer une bouée sphérique ODAS/SADO privée lumineuse 48°09'55.3"N 046°14'18.2"W
jaune FI (5)Y20s, Priv, marquée AMEC
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030
MPO(6307562-01)

Rayer l'obstruction de profondeur inconnue 48°00'21.8"N 046°19'14.5"W
(Voir la carte n° 1, K40)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276477
MPO(6307562-02)

4010 - Bay of Fundy / Baie de Fundy (Inner portion / partie intérieure) - Nouvelle édition - 14-FÉVR-2003 - NAD 1983

01-JUIL-2016 LNM/D. 04-MARS-2016
Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y 20s, Priv 45°12'29.8"N 066°05'47.8"W
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005
(F2016019) LF(98.8) MPO(6307546-01)

4013 - Halifax to/à Sydney - Nouvelle édition - 06-SEPT-2002 - NAD 1983

29-JUIL-2016 LNM/D. 17-JUIN-2016
Rayer la légende Fog Sig vis-à-vis le feu 45°11'28.8"N 061°18'39.9"W
(Voir la carte n° 1 R20)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276204, CA376067, CA476068
(G2016089) LF(646) MPO(6307614-01)

4026 - Havre Saint-Pierre et/and Cap des Rosiers à/to Pointe des Monts - Nouvelle édition - 23-MAI-2014 - NAD 1983

08-JUIL-2016 LNM/D. 05-FÉVR-2016
Modifier la hauteur libre de 3 mètres 1 décimètre, pour lire 1 mètre 8 décimètres 49°44'45.9"N 067°10'58.9"W
(Voir la carte n° 1, D22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044
MPO(6409442-01)

4116 - Approaches to/Approches à Saint John - Nouvelle édition - 31-AOÛT-2007 - NAD 1983

01-JUIL-2016 LNM/D. 05-FÉVR-2016
Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y 20s, Priv 45°12'29.8"N 066°05'47.8"W
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005
(F2016019) LF(98.8) MPO(6307546-01)

4117 - Saint John Harbour and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 29-MAI-2009 - NAD 1983

01-JUIL-2016 LNM/D. 24-JUIL-2015
Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y 20s, Priv 45°12'29.8"N 066°05'47.8"W
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005
(F2016019) LF(98.8) MPO(6307546-01)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

4170 - Glace Bay Harbour - Carte nouvelle - 28-FÉVR-1992 - NAD 1983

22-JUIL-2016

LNMD. 10-JUIN-2016

Porter un feu FIR vis-à-vis la bouée à espar de tribord rouge, marquée KV2 46°12'31.8"N 059°56'25.5"W
(Voir la carte n° 1, Q7)

(G2016078) LF(771.01) MPO(6307603-01)

Porter un feu FIG vis-à-vis la bouée à espar de bâbord verte, marquée KV5 46°12'02.9"N 059°56'42.6"W
(Voir la carte n° 1, Q7)

(G2016079) LF(771.04) MPO(6307603-02)

Porter un feu FIR vis-à-vis la bouée à espar de tribord rouge, marquée KV6 46°12'04.2"N 059°56'45.8"W
(Voir la carte n° 1, Q7)

(G2016080) LF(771.05) MPO(6307603-03)

4233 - Cape Conso to/à Country Island - Carte nouvelle - 11-JANV-1991 - NAD 1983

29-JUIL-2016

LNMD. 17-JUIN-2016

Rayer la légende Fog Sig (3) 60s vis-à-vis le feu 45°11'28.8"N 061°18'39.9"W
(Voir la carte n° 1 R20)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276204, CA376067, CA476068

(G2016089) LF(646) MPO(6307614-01)

4233 - Tor Bay - Carte nouvelle - 11-JANV-1991 - NAD 1983

29-JUIL-2016

LNMD. 17-JUIN-2016

Rayer la légende Fog Sig (3) 60s vis-à-vis le feu 45°11'28.8"N 061°18'39.9"W
(Voir la carte n° 1 R20)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276204, CA376067, CA476068

(G2016089) LF(646) MPO(6307614-01)

4236 - Taylors Head to/à Shut-in Island - Nouvelle édition - 13-JUIL-2001 - NAD 1983

15-JUIL-2016

LNMD. 08-JUIL-2016

Remplacer la bouée à espar de tribord rouge, marquée YV10 avec la bouée à 44°41'05.4"N 063°04'41.2"W
espar de tribord lumineuse rouge QR, marquée YV10
(Voir la carte n° 1, Qf)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083

(F2016028) LF(566.03) MPO(6307600-01)

Déplacer la bouée à espar de tribord lumineuse rouge QR, marquée YV10 de 44°41'05.4"N 063°04'41.2"W
(Voir la carte n° 1, Q7) à 44°41'09.6"N 063°04'45.6"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083

(F2016028) LF(566.03) MPO(6307600-02)

Porter un feu QG vis-à-vis la bouée à espar de bâbord verte, marquée YV7 44°40'44.0"N 063°04'23.4"W
(Voir la carte n° 1, Q7)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083

(F2016024) LF(566.02) MPO(6307600-03)

Rayer la bouée espar de bâbord verte, marquée YV11 44°41'23.2"N 063°04'49.6"W
(Voir la carte n° 1, Qg)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083

(F2016025) MPO(6307600-04)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée YV12 (Voir la carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°41'19.2"N 063°04'44.1"W (F2016027) MPO(6307600-05)
Rayer	la bouée espar de bâbord verte, marquée YV13 (Voir la carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°41'30.0"N 063°04'44.0"W (F2016026) MPO(6307600-06)
Porter	Remarque "Channel Buoyed/Chenal balisé" Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°41'37.8"N 063°05'11.7"W MPO(6307600-07)
08-JUIL-2016		LNMD. 06-MAI-2016
Porter	une bouée espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée HJ2/2 (Voir la carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°41'16.4"N 063°13'52.7"W (F2016021) LF(564.22) MPO(6307590-01)
Rayer	la bouée espar de bâbord verte, marquée YV5 (Voir la carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°39'52.5"N 063°04'26.5"W (F2016031) MPO(6307602-01)
4321 - Cape Canso to/à Liscomb Island - Nouvelle édition - 08-OCT-2004 - NAD 1983		
29-JUIL-2016		LNMD. 11-MARS-2016
Rayer	la légende Fog Sig (3) 60s vis-à-vis le feu (Voir la carte n° 1 R20) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276204, CA376067, CA476068	45°11'28.8"N 061°18'39.9"W (G2016089) LF(646) MPO(6307614-01)
4374 - Red Point to/à Guyon Island - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983		
22-JUIL-2016		LNMD. 12-FÉVR-2016
Modifier	NH6 pour lire NH4 vis-à-vis la bouée (Voir la carte no° 1 Q130.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376295	45°37'15.5"N 060°34'24.8"W (G2016084) LF(741.03) MPO(6307609-01)
Modifier	NH8 pour lire NH6 vis-à-vis la bouée (Voir la carte no° 1 Q130.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376295	45°37'17.5"N 060°34'30.8"W (G2016085) MPO(6307609-02)
Porter	une bouée espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanc Mo(A), marquée NH (Voir la carte n° 1, Qh) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376295	45°36'57.1"N 060°34'01.0"W (G2016086) LF(741) MPO(6307609-03)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge QR, marquée NH8 45°37'21.9"N 060°34'36.8"W
(Voir la carte n° 1, Qf)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376295
(Q2016087) LF(741.04) MPO(6307609-04)

Porter une bouée espar de bâbord verte, marquée NH7 45°37'19.0"N 060°34'35.9"W
(Voir la carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376295
(G2016088) MPO(6307609-05)

4375 - Guyon Island to à Flint Island - Nouvelle édition - 11-OCT-2002 - NAD 1983

22-JUIL-2016

LNMD. 17-JUIN-2016

Remplacer la bouée charpente de tribord à cloche lumineuse rouge 46°09'42.3"N 059°48'46.7"W
FIR, BELL, marquée JA2 avec la bouée à espar de
tribord lumineuse rouge FIR, marquée JA2
(Voir la carte n° 1, Qf)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376303
(G2016081) LF(769) MPO(6307606-01)

4425 - Tracadie Bay - Nouvelle édition - 01-NOV-2002 - NAD 1983

22-JUIL-2016

LNMD. 04-DÉC-2015

Porter une bouée conique de tribord lumineuse rouge FIR, marquée JH2 46°25'09.6"N 063°01'01.8"W
(Voir la carte n° 1, Qf)
(G2016054) LF(1049.121) MPO(6307563-01)

Porter une bouée cylindrique de bâbord lumineuse verte FIG, marquée JH1 46°25'10.2"N 063°00'58.2"W
(Voir la carte n° 1, Qg)
(G2016071) LF(1049.11) MPO(6307563-02)

Porter Channel Buoyed/Chenal balisé 46°24'02.4"N 063°01'03.0"W
MPO(6307563-03)

4468 - Île du Petit Mécatina aux/to Îles Sainte-Marie - Nouvelle édition - 27-FÉVR-2015 - NAD 1983

08-JUIL-2016

LNMD. 03-JUIN-2016

Porter une profondeur de 1 mètre 2 décimètres 50°28'48.5"N 059°32'31.9"W
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379115
MPO(6409457-01)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

4469 - Île Plate à/to Île du Petit Mécatina - Nouvelle édition - 08-NOV-1985 - NAD 1927

08-JUIL-2016

LNMD. 12-FÉVR-2016

Porter une Note 50°47'17.0"N 059°14'04.0"W

AVERTISSEMENT

En raison de distorsions importantes sur cette carte, la ligne de rivage et les autres entités cartographiques peuvent être décalées de plus de 150 mètres par rapport à leurs vraies positions. Les navigateurs sont priés d'être très prudents.

WARNING

Due to significant distortions on the chart, shoreline and other chart features can be offset by more than 150 metres from their true positions. Mariners are requested to be very cautious.

MPO(6409458-01)

Porter une profondeur de 1 brasse 5 pieds 50°44'18.5"N 059°10'13.5"W
(Voir la carte n° 1, I10)

MPO(6409458-02)

Porter une sonde découvrante de 1 brasse 0 pied 50°45'01.0"N 059°00'45.8"W
(Voir la carte n° 1, I15)

MPO(6409458-03)

Rayer la profondeur de 4 brasses 2 pieds 50°47'06.7"N 058°57'35.5"W
(Voir la carte n° 1, I10)

MPO(6409458-04)

Rayer la profondeur de 11 brasses 0 pied 50°47'09.7"N 058°57'44.3"W
(Voir la carte n° 1, I10)

MPO(6409458-05)

Porter une profondeur de 2 brasses 3 pieds 50°47'07.5"N 058°57'40.3"W
(Voir la carte n° 1, I10)

MPO(6409458-06)

Porter une profondeur de 4 brasses 3 pieds 50°43'00.1"N 058°57'42.5"W
(Voir la carte n° 1, I10)

MPO(6409458-07)

Porter une profondeur de 6 brasses 1 pied 50°47'35.4"N 058°57'44.9"W
(Voir la carte n° 1, I10)

MPO(6409458-08)

4472 - Baie des Homards à/to Île de la Grande Passe - Nouvelle édition - 14-AOÛT-1981 - NAD 1927

08-JUIL-2016

LNMD. 08-AVR-2016

Rayer la profondeur de 2 brasses 5 pieds 51°07'40.6"N 058°25'57.7"W
(Voir la carte n° 1, I10)

MPO(6409459-01)

Porter une profondeur de 0 brasse 5 pieds 51°07'41.8"N 058°26'01.4"W
(Voir la carte n° 1, I10)

MPO(6409459-02)

Porter une profondeur de 1 brasse 0 pied 51°08'27.2"N 058°24'44.7"W
(Voir la carte n° 1, I10)

MPO(6409459-03)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	une profondeur de 1 brasse 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	51°09'34.4"N 058°22'32.5"W <i>MPO(6409459-04)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasse 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°18'19.1"N 058°15'42.5"W <i>MPO(6409459-05)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	51°11'55.1"N 058°19'33.9"W <i>MPO(6409459-06)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°08'13.8"N 058°24'54.7"W <i>MPO(6409459-07)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 5 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°08'46.2"N 058°23'30.3"W <i>MPO(6409459-08)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°09'09.0"N 058°23'15.6"W <i>MPO(6409459-09)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°11'48.3"N 058°17'52.0"W <i>MPO(6409459-10)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°12'26.6"N 058°17'51.8"W <i>MPO(6409459-11)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°11'31.7"N 058°17'27.3"W <i>MPO(6409459-12)</i>
Rayer	la profondeur de 14 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	51°11'06.3"N 058°17'51.3"W <i>MPO(6409459-13)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°11'08.8"N 058°17'50.1"W <i>MPO(6409459-14)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°08'58.0"N 058°23'13.0"W <i>MPO(6409459-15)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 5 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°12'46.7"N 058°16'38.8"W <i>MPO(6409459-16)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°10'58.1"N 058°19'08.2"W <i>MPO(6409459-17)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

4473 - Île de la Grande Passe aux/to Îles Bun - Nouvelle édition - 28-OCT-2005 - NAD 1983

08-JUIL-2016

LNMD. 08-AVR-2016

Porter	une profondeur de 1 mètre 6 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	50°59'18.2"N 058°41'23.3"W <i>MPO(6409467-01)</i>
Porter	une profondeur de 1 mètre 7 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'11.6"N 058°44'47.2"W <i>MPO(6409467-02)</i>
Porter	une profondeur de 2 mètres 9 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°01'21.1"N 058°44'50.3"W <i>MPO(6409467-03)</i>
Rayer	la profondeur de 6 mètres 4 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°04'52.2"N 058°40'15.3"W <i>MPO(6409467-04)</i>
Rayer	la profondeur de 15 mètres 9 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°04'53.4"N 058°40'19.5"W <i>MPO(6409467-05)</i>
Porter	une profondeur de 3 mètres 0 décimètre (Voir la carte n° 1, I10)	51°04'52.9"N 058°40'17.3"W <i>MPO(6409467-06)</i>
Rayer	la profondeur de 8 mètres 8 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°04'21.4"N 058°42'04.4"W <i>MPO(6409467-07)</i>
Porter	une profondeur de 4 mètres 5 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°04'20.4"N 058°42'08.2"W <i>MPO(6409467-08)</i>
Rayer	la profondeur de 10 mètres 1 décimètre (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'24.8"N 058°45'38.2"W <i>MPO(6409467-09)</i>
Porter	une profondeur de 5 mètres 5 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'23.5"N 058°45'35.2"W <i>MPO(6409467-10)</i>
Porter	une profondeur de 8 mètres 0 décimètre (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'42.8"N 058°43'26.4"W <i>MPO(6409467-11)</i>
Porter	une profondeur de 1 mètre 6 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°07'42.3"N 058°26'11.7"W <i>MPO(6409467-12)</i>
Rayer	la profondeur de 5 mètres 2 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°07'41.1"N 058°25'53.7"W <i>MPO(6409467-13)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la profondeur de 14 mètres 3 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°07'44.3"N 058°26'00.5"W <i>MPO(6409467-14)</i>
Porter	une profondeur de 1 mètre 6 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°07'42.0"N 058°25'58.1"W <i>MPO(6409467-15)</i>
Rayer	la profondeur de 9 mètres 4 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°08'29.4"N 058°24'39.6"W <i>MPO(6409467-16)</i>
Porter	une profondeur de 1 mètre 9 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°08'27.4"N 058°24'41.4"W <i>MPO(6409467-17)</i>
Porter	une profondeur de 2 mètres 6 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°07'56.6"N 058°27'05.5"W <i>MPO(6409467-18)</i>
Porter	une profondeur de 3 mètres 1 décimètre (Voir la carte n° 1, I10)	51°08'07.8"N 058°27'35.3"W <i>MPO(6409467-19)</i>
Porter	une profondeur de 3 mètres 2 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°06'49.3"N 058°36'43.7"W <i>MPO(6409467-20)</i>
Porter	une profondeur de 3 mètres 9 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°05'45.6"N 058°35'06.4"W <i>MPO(6409467-21)</i>
Porter	une profondeur de 4 mètres 0 décimètre (Voir la carte n° 1, I10)	51°04'00.3"N 058°37'01.3"W <i>MPO(6409467-22)</i>
Rayer	la profondeur de 15 mètres 2 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°06'54.4"N 058°27'17.1"W <i>MPO(6409467-23)</i>
Porter	une profondeur de 4 mètres 0 décimètre (Voir la carte n° 1, I10)	51°06'52.8"N 058°27'15.8"W <i>MPO(6409467-24)</i>
Porter	une profondeur de 4 mètres 2 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°08'14.0"N 058°24'51.5"W <i>MPO(6409467-25)</i>
Porter	une profondeur de 5 mètres 5 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°03'14.0"N 058°37'29.1"W <i>MPO(6409467-26)</i>
Porter	une profondeur de 5 mètres 7 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°07'07.1"N 058°29'23.3"W <i>MPO(6409467-27)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la profondeur de 13 mètres 7 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°06'27.0"N 058°29'29.5"W <i>MPO(6409467-28)</i>
Porter	une profondeur de 5 mètres 8 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°06'27.0"N 058°29'25.9"W <i>MPO(6409467-29)</i>
Porter	une profondeur de 7 mètres 2 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°05'59.1"N 058°31'00.0"W <i>MPO(6409467-30)</i>
4474 - Îles Bun à/to Baie des Moutons - Nouvelle édition - 28-MAI-1999 - NAD 1983		
08-JUIL-2016		LNMD. 08-AVR-2016
Porter	une sonde découvriante de 1 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I15)	50°45'01.2"N 059°00'42.7"W <i>MPO(6409466-01)</i>
Porter	une sonde découvriante de 0 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I15)	50°44'30.5"N 059°03'07.0"W <i>MPO(6409466-02)</i>
Porter	une profondeur de 0 brasses 5 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°54'07.0"N 058°48'01.0"W <i>MPO(6409466-03)</i>
Porter	une profondeur de 0 brasses 5 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°54'28.7"N 058°48'47.7"W <i>MPO(6409466-04)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°57'55.9"N 058°48'13.2"W <i>MPO(6409466-05)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'11.6"N 058°44'47.2"W <i>MPO(6409466-06)</i>
Rayer	la profondeur de 2 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°57'27.3"N 058°47'01.9"W <i>MPO(6409466-07)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°57'25.5"N 058°47'02.5"W <i>MPO(6409466-08)</i>
Rayer	la profondeur de 2 brasses 1 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°54'30.2"N 058°48'55.1"W <i>MPO(6409466-09)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°54'29.8"N 058°48'54.6"W <i>MPO(6409466-10)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la profondeur de 2 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°57'22.0"N 058°45'56.2"W <i>MPO(6409466-11)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasse 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°57'20.8"N 058°45'56.7"W <i>MPO(6409466-12)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasse 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°01'21.1"N 058°44'50.3"W <i>MPO(6409466-13)</i>
Rayer	une profondeur de 3 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°56'24.0"N 058°47'50.3"W <i>MPO(6409466-14)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°56'23.9"N 058°47'53.4"W <i>MPO(6409466-15)</i>
Rayer	une profondeur de 4 brasses 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°56'21.2"N 058°50'40.3"W <i>MPO(6409466-16)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°56'22.3"N 058°50'36.8"W <i>MPO(6409466-17)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°47'07.7"N 058°57'37.2"W <i>MPO(6409466-18)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°57'57.3"N 058°53'01.2"W <i>MPO(6409466-19)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°56'33.7"N 058°49'33.1"W <i>MPO(6409466-20)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°57'45.7"N 058°50'04.1"W <i>MPO(6409466-21)</i>
Rayer	la profondeur de 11 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'07.0"N 058°49'57.1"W <i>MPO(6409466-22)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 5 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'07.3"N 058°49'57.8"W <i>MPO(6409466-23)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la profondeur de 5 brasses 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'24.4"N 058°45'37.9"W <i>MPO(6409466-24)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'23.5"N 058°45'35.2"W <i>MPO(6409466-25)</i>
Rayer	la profondeur de 6 brasses 1 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°55'16.4"N 058°52'54.4"W <i>MPO(6409466-26)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°55'17.5"N 058°52'53.8"W <i>MPO(6409466-27)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°02'41.4"N 058°48'48.9"W <i>MPO(6409466-28)</i>
Rayer	la profondeur de 6 brasses 1 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°59'13.0"N 058°49'07.6"W <i>MPO(6409466-29)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°59'14.1"N 058°49'09.3"W <i>MPO(6409466-30)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°57'35.4"N 058°44'32.4"W <i>MPO(6409466-31)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 5 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'19.9"N 058°55'39.0"W <i>MPO(6409466-32)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'42.8"N 058°43'26.4"W <i>MPO(6409466-33)</i>
Rayer	la profondeur de 6 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°55'52.0"N 058°53'38.6"W <i>MPO(6409466-34)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°55'51.6"N 058°53'39.6"W <i>MPO(6409466-35)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°57'43.4"N 058°46'17.0"W <i>MPO(6409466-36)</i>
Rayer	la profondeur de 6 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°55'00.4"N 058°51'04.3"W <i>MPO(6409466-37)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	une profondeur de 4 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°55'00.8"N 058°51'06.6"W <i>MPO(6409466-38)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°57'56.0"N 058°56'16.7"W <i>MPO(6409466-39)</i>
Porter	une profondeur de 5 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°54'26.1"N 058°49'31.4"W <i>MPO(6409466-40)</i>
Rayer	la profondeur de 6 brasses 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°55'49.8"N 058°50'32.3"W <i>MPO(6409466-41)</i>
Porter	une profondeur de 5 brasses 1 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°55'50.3"N 058°50'29.9"W <i>MPO(6409466-42)</i>
Rayer	la profondeur de 15 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°53'54.1"N 058°51'59.2"W <i>MPO(6409466-43)</i>
Porter	une profondeur de 5 brasses 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°53'55.0"N 058°51'56.8"W <i>MPO(6409466-44)</i>
Porter	une profondeur de 5 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'41.5"N 058°51'14.2"W <i>MPO(6409466-45)</i>
Porter	une profondeur de 5 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°55'43.6"N 058°50'04.5"W <i>MPO(6409466-46)</i>
Porter	une profondeur de 6 brasses 1 pied (Voir la carte n° 1, I10)	50°47'35.6"N 058°57'41.8"W <i>MPO(6409466-47)</i>
Porter	une profondeur de 6 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°53'51.0"N 058°51'18.4"W <i>MPO(6409466-48)</i>

4851 - Trinity Bay - Southern Portion/Partie Sud - Nouvelle édition - 04-AVR-1997 - NAD 1983

08-JUIL-2016

LNMD. 20-NOV-2015

Déplacer une bouée Rouge Tribord Espar feu, marquée TN2

de 47°35'55.0"N 053°33'30.0"W
à 47°35'39.0"N 053°33'17.4"W
(N2016014) LF(466.91) MPO(6307561-01)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

4956 - Cap-aux-Meules - Nouvelle édition - 02-SEPT-2011 - NAD 1983

08-JUIL-2016

Porter une profondeur de 1 mètre 7 décimètres
(Voir la carte n° 1, I10)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046

LNMD. 17-JUIN-2016
47°22'36.3"N 061°51'25.4"W

MPO(6409465-01)

5048 - Cape Harrigan to/aux Kitlit Islands - Nouvelle édition - 25-DÉC-2015 - NAD 1983

15-JUIL-2016

Modifier 'Route Usually Followed/Route normalement naviguée'
pour lire 'Alternate Route / Route alternative'

56°05'30.0"N 060°46'18.0"W

LNMD. 01-JUIL-2016

MPO(6307640-01)

01-JUIL-2016

Modifier 'Alternate Route / Route alternative' pour lire 'Route
Usually Followed/Route normalement naviguée'
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376049

56°05'51.0"N 060°44'31.2"W

MPO(6307551-02)

Modifier 'Route Usually Followed / Route normalement
naviguée' pour lire 'Alternate Route/Route alternative'

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376049

56°04'33.3"N 060°50'04.2"W

MPO(6307551-06)

5049 - Davis Inlet to/aux Seniariit Islands - Nouvelle édition - 25-JUIN-1999 - NAD 1983

01-JUIL-2016

Modifier 'Alternate Route / Route alternative' pour lire 'Route
Usually Followed/Route normalement naviguée'
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376049

LNMD. 09-AOÛT-2013
56°10'41.4"N 060°51'51.4"W

MPO(6307551-01)

Modifier 'Alternate Route / Route alternative' pour lire 'Route
Usually Followed/Route normalement naviguée'
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376049, CA476485

56°06'23.8"N 060°52'04.4"W

MPO(6307551-05)

Modifier 'Route Usually Followed / Route normalement naviguée'
pour lire 'Alternate Route/Route alternative'

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376049

56°04'29.3"N 060°50'20.5"W

MPO(6307551-06)

5049 - South of / Sud de Drawbucket Tickle - Nouvelle édition - 25-JUIN-1999 - NAD 1983

01-JUIL-2016

Modifier 'Route Usually Followed' pour lire 'Alternate Route'
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476485

LNMD. 09-AOÛT-2013
56°07'39.5"N 060°49'33.3"W

MPO(6307551-03)

Modifier 'Route normalement naviguée' pour lire 'Route alternative'
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376049, CA476485

56°06'02.2"N 060°47'33.9"W

MPO(6307551-04)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Modifier 'Alternate Route / Route alternative' pour lire 'Route
Usually Followed/Route normalement naviguée'
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376049, CA476485
56°06'23.8"N 060°52'01.0"W
MPO(6307551-05)

5051 - Nunaksuk Island to/à Calf, Cow and/et Bull Islands - Nouvelle édition - 25-AVR-2014 - NAD 1983

01-JUIL-2016

Modifier 'Alternate Route / Route alternative' pour lire 'Route
Usually Followed/Route normalement naviguée'
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376049
56°08'21.8"N 060°47'26.3"W
MPO(6307551-01)

Modifier 'Route Usually Followed/Route normalement naviguée'
pour lire 'Alternate Route / Route alternative'
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376049, CA476485
56°05'31.2"N 060°46'12.3"W
MPO(6307551-04)

Modifier 'Alternate Route / Route alternative' pour lire 'Route
Usually Followed/Route normalement naviguée'
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376049, CA476485
56°06'26.7"N 060°52'03.9"W
MPO(6307551-05)

Modifier 'Route Usually Followed / Route normalement naviguée'
pour lire 'Alternate Route/Route alternative'
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376049
56°04'28.4"N 060°50'32.4"W
MPO(6307551-06)

6251 - Red River / Rivière Rouge to/à Gull Harbour - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-MAI-2000 - NAD 1927

29-JUIL-2016

Porter une obstruction de profondeur inconnue Rep (2016)
(Voir la carte n° 1, K40)
LN/D. 31-AOÛT-2007
50°28'30.4"N 096°35'03.2"W
MPO(6604223-01)

7750 - Cambridge Bay - Nouvelle édition - 19-JANV-2007 - NAD 1983

08-JUIL-2016

Rayer un caisson avec une profondeur de 6.1 mètres
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473332, CA573333
LN/D. 03-OCT-2014
69°06'48.1"N 105°03'38.1"W
MPO(6604215-01)

7750 - Cambridge Bay Harbour - Nouvelle édition - 19-JANV-2007 - NAD 1983

08-JUIL-2016

Rayer un caisson avec une profondeur de 6.1 mètres
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473332, CA573333
LN/D. 03-OCT-2014
69°06'48.1"N 105°03'38.1"W
MPO(6604215-01)

Rayer le câble sous-marin à haute tension
(Voir la carte n° 1, L31.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573333
joignant 69°06'50.1"N 105°03'36.6"W
69°06'49.5"N 105°03'38.8"W
et 69°06'48.1"N 105°03'38.1"W
MPO(6604215-02)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	un caisson avec une profondeur de 11.5 mètres (Voir la carte n° 1, Fb,Ka) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573333	69°06'45.7"N 105°03'53.6"W
		<i>MPO(6604215-04)</i>
Porter	un câble sous-marin à haute tension (Voir la carte n° 1, L31.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573333	joignant 69°06'50.1"N 105°03'36.6"W 69°06'47.0"N 105°03'51.0"W et 69°06'45.7"N 105°03'53.6"W
		<i>MPO(6604215-05)</i>
8012 - Flemish Pass/Passe Flamande - Nouvelle édition - 11-OCT-2002 - NAD 1983		
01-JUIL-2016		LNM/D. 24-JUIN-2016
Rayer	une bouée sphérique ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI(5)Y 20s, Priv, marquée AMEC (Voir la carte n° 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030	48°09'55.3"N 046°14'18.2"W
		<i>MPO(6307562-01)</i>
Rayer	l'obstruction de profondeur inconnue (Voir la carte n° 1, K40) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276477	48°00'21.8"N 046°19'14.5"W
		<i>MPO(6307562-02)</i>
8013 - Flemish Cap/Bonnet Flamand - Nouvelle édition - 06-FÉVR-2004 - NAD 1983		
01-JUIL-2016		LNM/D. 04-DÉC-2015
Rayer	une bouée sphérique ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI(5)Y 20s, Priv, marquée AMEC (Voir la carte n° 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030	48°09'55.3"N 046°14'18.2"W
		<i>MPO(6307562-01)</i>
Rayer	l'obstruction de profondeur inconnue (Voir la carte n° 1, K40) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276477	48°00'21.8"N 046°19'14.5"W
		<i>MPO(6307562-02)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 3
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 100 — Renseignements généraux, Côte atlantique, deuxième édition, 2007 —

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 185.2

Remplacer par : 185.2 On peut obtenir des renseignements aux endroits suivants : Holyrood, St. John's, Placentia Bay, Port aux Basques, Bay of Islands et Bay of Exploits (Terre-Neuve-et-Labrador), Saint John (Nouveau-Brunswick), et Halifax (Nouvelle-Écosse). En plus des stations d'observation, Placentia Bay, Saint John et Halifax Harbour offrent également des prévisions maritimes.

(A2016-000.1)

ATL 104 — Cape North à Cape Canso (y compris Bras d'Or Lake), deuxième édition, 2010 —

Chapitre 2 — Paragraphe 137

Supprimer : « Un feu (731), ... pointe Sud de l'île. »

Remplacer par : Un feu (731), reposant sur une tour en treillis portant des marques de jour rouges et blanches, est placé sur la pointe Sud de l'île.

(A2016-004.7)

ATL 105 — Cape Canso à Cape Sable (y compris l'île de Sable), deuxième édition, 2014 —

Chapitre 3 — Paragraphe 42, dernière ligne

Ajouter : Une zone de dangers, renfermant des munitions non explosées, est située à courte distance au Nord de Black Rock.

(A2016-005.3)

ANNEXES — Page A-13, RÉPARATIONS DES NAVIRES, troisième paragraphe
Supprimer : d'une cale sèche flottante et

(A2016-005.4)

ANNEXES — Page A-13, RÉPARATIONS DES NAVIRES, après le troisième paragraphe
Supprimer : Nova Dock (Panamax) : puissance ascensionnelle de 36 000 t; 257 m de long, 38 m de largeur utile, profondeur de 9 m au-dessus des tins.

(A2016-005.5)

ATL 106 — Gulf of Maine et baie de Fundy, première édition, 2001 —

Chapitre 2 — Paragraphe 55

Supprimer : « Un feu (228), ... l'extrémité du quai. »

Remplacer par : Un feu (228), reposant sur un mât portant une marque de jour de bâbord, est placé sur l'extrémité du quai.

(A2016-006.9)

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest), première édition, 2006 —

Chapitre 2 — Aux environs du paragraphe 108

Annuler le diagramme **POINTE-AUX-LOUPS** et le remplacer par le nouveau diagramme **POINTE-AUX-LOUPS** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.

<http://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/072016-east-est-sec4-pointe-aux-loups-atl108.pdf>

(Q2016-040.1)

Chapitre 3 — Paragraphe 252

Supprimer : blanches avec des bandes rouges

Remplacer par : rouges avec des bandes blanches

(A2016-008.5)

Chapitre 3 — Paragraphe 253

Supprimer : blanches avec des bandes rouges

Remplacer par : rouges avec des bandes blanches

(A2016-008.6)

Chapitre 4 — Supprimer le paragraphe 25.

(A2016-008.7)

Chapitre 4 — Paragraphe 82, après « Un **feu** (1250.5) »

Supprimer : repose sur un mât

Remplacer par : , reposant sur un mât portant une marque de jour de
bâbord, est

(A2016-008.8)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti, troisième édition, 2011 —

Chapitre 2 — Paragraphe 63, après « Un **pont** fixe, laissant une hauteur libre de »

Supprimer : 2,2 m

Remplacer par : 2,4 m

(Q2016-027.1)

CEN 305 — Lac Huron, St. Marys River, Lac Supérieur, première édition, 2000 —

Chapitre 1 — Paragraphe 113

Supprimer : **câble sous-marin à haute tension** traverse le
chenal d'accès et un autre

(C2016-014.01)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

Les modifications sont surlignées en **jaune**.

TERRE-NEUVE

235.34	Alcock's Point - Bouée lumineuse KQ7	51 32 12.2 055 27 45.7	Fl G 4s	Espar verte, marquée "KQ7".	Saisonnier. Carte:4020 Éd. 07/16 (N16-015)
235.35	Sandy Point - Bouée lumineuse KQ8	51 31 58.4 055 27 38.2	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "KQ8".	Saisonnier. Carte:4020 Éd. 07/16 (N16-016)
238.2	Cow Rock - Bouée lumineuse KU2	51 31 58.5 055 26 48.6	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "KU2".	Saisonnier. Carte:4020 Éd. 07/16 (N16-018)
238.3	Smith's Point - Bouée lumineuse KU3	51 31 23.5 055 27 19.7	Fl G 4s	Espar verte, marquée "KU3".	Saisonnier. Carte:4020 Éd. 07/16 (N16-019)
238.4	Garden Cove Point - Bouée lumineuse KU4	51 31 47.2 055 26 59.4	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "KU4".	Saisonnier. Carte:4020 Éd. 07/16 (N16-020)
238.5	Leo's Rock - Bouée lumineuse KU6	51 31 24.1 055 27 19.6	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "KU6".	Saisonnier. Carte:4020 Éd. 07/16 (N16-021)
239.22	Vanguard Shoal - Bouée lumineuse KN1	Entrée de la baie Saint Lunaire. 51 29 24 055 28 04.2	Fl G 4s	Verte, marquée "KN1".	Saisonnier. Carte:4507 Éd. 07/16 (G16-022)
466.84	Long Cove - Bouée lumineuse extérieure TL1	47 34 05.4 053 40 01.8	Fl G 4s	Espar verte, marquée "TL1".	Saisonnier. Carte: N/A Éd. 07/16 (N16-006)
466.86	Long Cove - Bouée lumineuse intérieure TL3	47 34 02.4 053 39 54.0	Fl G 4s	Espar verte, marquée "TL3".	Saisonnier. Carte:4851 Éd. 07/16 (N16-004)
466.91	New Harbour - Bouée lumineuse extérieure TN2	47 35 39.0 053 33 17.4	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "TN2".	Saisonnier. Carte:4851 Éd. 07/16 (N16-014)
467.14	Tobin' Rock - Bouée lumineuse TG1	47 38 25.3 053 44 46.8	Fl G 4s	Espar verte, marquée "TG1".	Saisonnier. Carte:4851 Éd. 07/16 (N16-010)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
467.15	Bellevue - Bouée lumineuse extérieure TG3	47 38 15.0 053 44 42.6	Fl G 4s	Espar verte, marquée "TG3".	Saisonnier. Carte:4851 Éd. 07/16 (N16-007)
467.17	Bellevue - Bouée lumineuse intérieure TG6	47 38 20.4 053 44 48.0	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "TG6".	Saisonnier. Carte:4851 Éd. 07/16 (N16-009)
470.9	Thornlea Harbour - Bouée lumineuse TS1	47 36 20.4 053 42 49.2	Fl G 4s	Espar verte, marquée "TS1".	Saisonnier. Carte:4851 Éd. 07/16 (N16-012)
470.93	Thornlea - Bouée lumineuse extérieure TS4	47 36 27.0 053 42 47.4	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "TS4".	Saisonnier. Carte:4851 Éd. 07/16 (N16-013)
470.94	Thornlea - Bouée lumineuse intérieure TS5	47 36 26.4 053 42 50.4	Fl G 4s	Espar verte, marquée "TS5".	Saisonnier. Carte:4851 Éd. 07/16 (N16-011)
ATLANTIQUE							
98.8	Saint John NB Harbour Smart Bouée	45 11 49.2 066 06 50.4	Fl(5) Y	20s	SADO, jaune. Lum. 5s ; obs. 20s. Aide Privée. Fonctionne 24hrs. À longueur d'année. Carte: 4117 Éd. 07/16 (F16-019)
438 H3702	Battery Point, brise-lames	Près de l'extrémité du brise-lames. 44 21 37 064 17 46.7	Iso R	4s	7.5	9	Tour carrée blanche, partie supérieure rouge. 8.0 À longueur d'année. Cornet - Son 2 s; sil.18 s. Le cornet est orienté à 130°. Tout navigateur requérant l'opération du signal de brume devra actionner le bouton pressoir de son radio VHF cinq (5) fois consécutives à intervalle de 1 seconde sur la voie 65A (156.275 MHz). Le signal de brume se mettra en fonction pour une durée de 30 minutes. Après ce délai, il devra répéter la même opération. Carte:4328 Éd. 07/16
564.22	Chezzetcook – Bouée lumineuse est HJ2/2	Rive est. 44 41 16.4 063 13 52.7	Fl R	4s	Espar rouge, marquée "HJ2/2". Saisonnier. Carte : N/A Éd. 07/16 (F16-021)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
566.02	Musquodoboit – Bouée lumineuse YV7	44 40 44.0 063 04 23.4	Q G 1s	Espar verte, marquée "YV7".	À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 07/16 (F16-024)
566.03	Musquodoboit Harbour – Bouée lumineuse YV10	44 41 09.6 063 04 45.6	Q R 1s	Espar rouge, marquée "YV10".	À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 07/16 (F16-028)
566.04	Musquodoboit Harbour – Bouée lumineuse YV11	44 41 26.2 063 04 47.5	Fl G 4s	Espar verte, marquée "YV11".	À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 07/16 (F16-025)
566.05	Musquodoboit Harbour – Bouée lumineuse YV12	44 41 26.2 063 04 42.8	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "YV12".	À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 07/16 (F16-027)
566.06	Musquodoboit Harbour – Bouée lumineuse YV13	44 41 34.0 063 04 43.7	Fl G 4s	Espar verte, marquée "YV13".	À longueur d'année. Carte:4236 Éd. 07/16 (F16-026)
566.08	Musquodoboit (Flat Rock) – Bouée lumineuse YV15	Rive est. 44 41 41.4 063 04 45.0	Q G 1s	Espar verte, marquée "YV15".	À longueur d'année. Carte:N/A Éd. 07/16 (F16-029)
566.12	Musquodoboit (Francis Nose Is) – Bouée lumineuse YV21	44 42 52.9 063 05 03.1	Q G 1s	Espar verte, marquée "YV21".	À longueur d'année. Carte : N/A Éd. 07/16 (F16-023)
646 H3484	Berry Head	Sur la pointe E. de Berry Head, côté O. de l'entrée de la baie. 45 11 28.8 061 18 39.9	F W	12.5	12 Tour rectangulaire blanche, partie supérieure rouge. 6.2	À longueur d'année. Carte:4233 Éd. 07/16 (G16-089)
662.5 H3473	Walsh Point - Signal de brume	45 16 17.2 061 01 27.0	Mât à claire-voie triangulaire.	Saisonnier. Cornet - Son 2 s; sil. 18 s. Tout navigateur requérant l'opération du signal de brume devra actionner le bouton pressoir de son radio VHF sur la voie 65 (156.275 MHz) cinq (5) fois en dedans de 10 secondes. Le signal de brume se mettra en fonction pour une durée de 30 minutes. Après ce délai, il devra répéter la même opération. Carte:4233 Éd. 07/16 (G16-050)
731 H3384	Ouetique Island	Sur la pointe Sud. 45 36 35.2 060 57 26.3	Fl R 4s	23.4	5	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 8.6	Saisonnier. Carte:4308 Éd. 07/16 (G16-077)

Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07

PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
741	L'Archevêque - Bouée lumineuse NH	45 36 57.1 060 34 01.0	Mo(A) R-W 6s	Rouge et blanche, marquée "NH".	Saisonnier. (En place à longueur d'année). Carte:4374 Éd. 07/16 (G16-086)
741.03	L'Archevêque - Bouée lumineuse NH4	45 37 15.5 060 34 24.8	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "NH4".	Saisonnier. (En place à longueur d'année). Carte:4374 Éd. 07/16 (G16-084)
741.04	L'Archevêque - Bouée lumineuse NH8	45 37 21.9 060 34 36.8	Q R 1s	Espar rouge, marquée "NH8".	Saisonnier. (En place à longueur d'année). Carte:4374 Éd. 07/16(G16-087)
771.01	Glace Bay - Bouée lumineuse extérieure KV2	46 12 31.8 059 56 25.5	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "KV2".	Saisonnier. Carte:4170 Éd. 07/16 (G16-078)
771.04	Glace Bay - Bouée lumineuse intérieure KV5	46 12 02.9 059 56 42.6	Fl G 4s	Espar verte, marquée "KV5".	Saisonnier. Carte:4170 Éd. 07/16 (G16-079)
771.05	Glace Bay - Bouée lumineuse intérieure KV6	46 12 04.2 059 56 45.8	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "KV6".	Saisonnier. Carte:4170 Éd. 07/16 (G16-080)
769	Cow Reef - Bouée lumineuse JA2	46 09 42.3 59 48 46.7	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "JA2".	Saisonnier. (En place à longueur d'année). Carte:4375 Éd. 07/16 (G16-081)
829.1	Great Bras d'Or - Bouée lumineuse A27	45 59 49.3 060 58 51.0	Q G 1s	Espar verte, marquée "A27".	Saisonnier. Carte:4278 Éd. 07/16 (G16-036)
883.2	Aulds Cove - Bouée lumineuse VT2	45 38 59.3 061 26 03.6	Fl R 4s	Rouge, marquée "VT2".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4302 Éd. 07/16 (G16-076)
1006 H0998	Nine Mile Creek, quai	Extrémité du coin Sud du quai. 46 08 53.0 063 13 03.7	Fl R 4s	5.4	5	Mât de révérence, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, triangle rouge au centre. 5.0	Lum. 1 s; obs. 3 s Saisonnier. Carte:4466 Éd. 07/16 (G16-075)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1039 H1173	North Lake Harbour - alignement	Extrémité du brise- lames Est. 46 28 06.9 062 04 05.1	Iso G 1s 7.5	7.5	11	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 5.0	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
1039.1 H1173.1		204°34' 328.5m du feu antérieur.	Iso G 4s 14.5	14.5	15	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 11.0	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Carte:4023 Éd. 07/16
1049.09	Grand Tracadie - Bouée lumineuse JH5	46 24 58.8 063 00 47.4	FI G 4s	Verte, marquée "JH5".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:N/A Éd. 07/16 (G16-061)
1049.1	Grand Tracadie - Bouée lumineuse JH6	46 24 58.2 063 00 51.6	FI R 4s	Rouge, marquée "JH6".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 07/16 (G16-056)
1049.11	Grand Tracadie - Bouée lumineuse JH1	46 25 10.2 063 00 58.2	FI G 4s	Verte, marquée "JH1".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-071)
1049.12	Grand Tracadie - Bouée lumineuse JH7/5						Rayer du livre. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-072)
1049.121	Grand Tracadie - Bouée lumineuse JH2	46 25 09.6 063 01 01.8	FI R 4s	Rouge, marquée "JH2".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-054)
1049.13	Grand Tracadie - Bouée lumineuse JH7/7						Rayer du livre. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-073)
1049.131	Grand Tracadie - Bouée lumineuse JH3	46 25 04.2 063 00 51.6	FI G 4s	Verte, marquée "JH3".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-068)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu		Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1049.14	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH4	46 25 03.6 063 00 55.8	Fl	R	4s	Rouge, marquée "JH4".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-069)
1049.15	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH7	46 24 52.8 063 00 41.4	Fl	G	4s	Verte, marquée "JH7".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-065)
1049.16	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH8	46 24 51.6 063 00 45.0	Fl	R	4s	Rouge, marquée "JH8".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-064)
1049.2	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH9	46 24 50.4 063 00 39.0	Fl	G	4s	Verte, marquée "JH9".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:N/A Éd. 07/16 (G16-057)
1049.21	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH10	46 24 45.6 063 00 38.4	Fl	R	4s	Rouge, marquée "JH10".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:N/A Éd. 07/16 (G16-058)
1049.211	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH11	46 24 47.4 063 00 37.8	Fl	G	4s	Verte, marquée "JH11".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-067)
1049.22	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH12	46 24 38.4 063 00 24.0	Q	R	1s	Rouge, marquée "JH12".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-062)
1049.24	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH19	46 24 22.2 062 59 58.2	Fl	G	4s	Espar verte, marquée "JH19".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-055)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu		Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume	
1049.26	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH22	46 24 05.0 063 00 17.0	Q	R	1s	Rouge, marquée "JH22".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-070)	
1049.27	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH26	46 24 06.1 063 01 11.7	Fl	R	4s	Rouge, marquée "JH26".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-066)	
1049.28	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH30	46 24 08.1 063 01 42.4	Q	R	1s	Espar rouge, marquée "JH30".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-063)	
1049.4	Grand Tracadie - Bouée lumineuse JH16	46 24 18.6 062 00 00.0	Q	R	1s	Espar rouge, marquée "JH16".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:N/A Éd. 07/16 (G16-059)	
1049.5	Havre Grand Tracadie - Bouée lumineuse Est JH18							Rayer du livre. Carte:4425 Éd. 07/16 (G16-074)	
1049.6	Grand Tracadie - Bouée lumineuse JH21	46 24 02.6 063 00 23.6	Fl	G	4s	Espar verte, marquée "JH21".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:N/A Éd. 07/16 (G16-060)	
1142 H1394	North Richibucto Beach - alignement intérieur	Sur le rivage, en arrière du brise- lames. 46 42 57 064 47 59	Iso	W	1s	8.1	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge, bande verticale blanche. 6.8	Saisonnier.
1143 H1394.1		045°48' 238.6 m du feu antérieur.	Iso	W	4s	13.7	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge, bande verticale blanche. 9.9	Saisonnier. Carte:4909 Éd. 07/16 (G16-096, 097)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu		Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nom- inale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume	
1145 H1400	South Richibucto Beach - alignement intérieur	Extrémité Ouest de la plage Sud de Richibucto. 46 42 29.5 064 48 02	Iso	R	1s	7.7	13	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge, bande verticale blanche. 5.0	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
1146 H1400.1		065°44' 296.2m du feu antérieur.	Iso	R	4s	11.3	14	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge, bande verticale blanche. 9.6	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Carte:4909 Éd. 07/16 (G16-098, 099)
1172	The Lump - Bouée lumineuse M5	47 06 21.8 064 57 56.0	Fl	G	4s	Espar verte, marquée "M5".	Saisonnier. (En place à longueur d'année). Chart:4911 Éd. 07/16 (G16-082)
1172.5	The Lump - Bouée lumineuse M6	47 06 26.3 064 58 10.2	Fl	R	4s	Espar rouge, marquée "M6".	Saisonnier. (En place à longueur d'année). Carte:4911 Éd. 07/16 (G16-083)
1248.12	Shippegan South Gully – Bouée lumineuse TJ5	47 42 53.9 064 39 29.2	Fl	G	4s	Espar verte, marquée "TJ5".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 07/16 (G16-103)
1248.13	Shippegan South Gully - Bouée lumineuse TJ6	47 42 59.0 064 39 37.0	Fl	R	4s	Espar rouge, marquée "TJ6".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 07/16 (G16-104)
1248.133	Shippegan South Gully - Bouée lumineuse TJ7	47 42 56.1 064 39 37.1	Fl	G	4s	Espar verte, marquée "TJ7".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. En opération 24 hrs. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 07/16 (G16-105)
1257.7	Shippegan South Gully - Bouée lumineuse TJ29	47 43 34.2 064 40 01.1	Q	G	1s	Verte, marquée "TJ29".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4920 Éd. 07/16 (G16-102)
1262.14	Fox Dens Gully – Bouée lumineuse TK8	47 53 08.2 064 30 11.4	Fl	R	4s	Rouge, marquée "TK8".	Saisonnier. Fonctionne 24hrs. Carte :4913 Éd. 07/16 (G16-090)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 07**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu				Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nom- inale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1262.15	Fox Dens Gully – Bouée lumineuse TK9	47 53 06.6 064 30 15.1	Fl	G	4s	Verte, marquée "TK9".	Saisonnier. Fonctionne 24hrs. Carte: N/A Éd. 07/16 (G16-091)	
1262.16	Fox Dens Gully – Bouée lumineuse TK10	47 53 07.9 064 30 19.6	Fl	R	4s	Rouge, marquée "TK10".	Saisonnier. Fonctionne 24hrs. Carte :N/A Éd. 07/16 (G16-093)	
1262.6	Fox Dens Gully - Bouée lumineuse TK3	À l'entrée du goulet. 47 53 06.2 064 29 50.4	Fl	G	4s	Verte, marquée "TK3".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 07/16 (G16-094)	
1262.75	Fox Dens Gully - Bouée lumineuse TK15	47 53 05.8 064 30 27.8	Q	G	1s	Espar verte, marquée "TK15".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte: N/A Éd. 07/16 (G16-095)	
1826.5	Pointe de Rivière du Loup, feu ouest	Extrémité ouest du brise lames sud. 47 50 48.6 069 34 19.8	Fl	R	4s	Mat cylindrique.	À longueur d'année. Carte :1234 Éd. 07/16 (Q16-096, 097)	
EAUX INTÉRIEURES										
906	Red Rock	À l'entrée du chenal principal conduisant à Parry Sound. 45 21 36 080 24 29	Fl	W	10s	19	11	Tour cylindrique blanche avec bandes horizontales rouges. 18.3	Lum. 1 s; obs. 9 s. Visible 360°. Saisonnier. Carte:2225 Éd. 07/16 (D16-003)	
1680	Round Island	Côté Nord de l'île, dans la baie Resolution. 61 09 05 113 46 35	Fl	W	4s	19.2	7	Tour à claire-voie tripode, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 15.2	Réflecteur radar. Saisonnier. Carte:6370 Éd. 07/16	

**Avis aux Navigateurs - Édition mensuelle de l'Est
Édition 07**

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur..... Date.....

Adresse de l'expéditeur:
Numéro Rue

Ville: Prov. / Pays: Code Postal/ Zip Code :

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur:

Date de l'observation: Heure (UTC):

Position géographique:

Coordonnées de la position: Lat: Long:

Méthode de positionnement: DGPS GPS avec WAAS GPS Radar Autre

Système de référence géodésique utilisé: WGS 84 NAD 27 Autre

Exactitude estimée de la position:

N°. de la carte: Informations: NAD 27 NAD 83

Édition de la carte: Dernière correction appliquée:

Publications en cause: (mentionner le volume et la page)

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*)

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparences de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparences de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Montréal, Qc H2Y 2E7

Dans le cas de renseignements concernant des aides
à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des
signaux de brume.

Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

OU

Directeur général, Service hydrographique du Canada
& services océanographiques.
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers
à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions
Nautiques" semblent être nécessaire.

CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca